

2009

**MISE À JOUR RÉDACTIONNELLE – MARS 2015
VERSION 1.3**

Ces exigences de formation s'appliquent à ceux qui ont commencé leur formation le 1^{er} juillet 2009 ou après cette date.

EXIGENCES D'ADMISSIBILITÉ

Certificat du Collège royal en médecine interne ou inscription à un programme de résidence agréé par le Collège royal en médecine interne (voir les exigences relatives à ces qualifications). Tous les candidats doivent être certifiés en médecine interne pour pouvoir se présenter à l'examen de certification du Collège royal en hématologie.

EXIGENCES MINIMALES DE FORMATION

1. Vingt-quatre (24) mois de formation approuvée en hématologie, dont une année au maximum peut être entreprise au niveau de la quatrième année de résidence au cours de la formation en vue de l'obtention du certificat en médecine interne. La période de 24 mois doit comprendre :
 - 1.1. Huit (8) mois en hématologie clinique, qui doivent inclure une exposition suffisante aux thromboses et à l'hémostase, aux néoplasies hématologiques et à la consultation en hématologie générale. Ceci doit inclure une pratique en milieu hospitalier et en clinique externe, ainsi que la prestation de soins primaires, la prestation de services de consultant et l'exposition à la santé maternelle et à l'hémoglobinoopathie. Une exposition à la médecine communautaire est recommandée
 - 1.2. Un (1) mois en hématologie pédiatrique
 - 1.3. Un (1) mois sur la greffe de cellules souches. Cette expérience doit inclure l'exposition à l'évaluation de nouveaux patients, à la sélection des donneurs, au prélèvement et à l'injection de cellules souches ainsi qu'à la prise en charge des complications, y compris de la maladie du greffon contre l'hôte dans les cas d'autogreffes et d'allogreffes
 - 1.4. Six (6) mois en hématologie de laboratoire. Ceci doit inclure une exposition suffisante à l'hématologie de base, à la morphologie, à la cytogénétique, aux épreuves et diagnostics moléculaires, à la médecine transfusionnelle, au laboratoire de coagulation et aux pathologies des ganglions et de la rate

Le masculin est utilisé seulement pour simplifier le texte.

EXIGENCES DE LA FORMATION SURSPÉCIALISÉE EN HÉMATOLOGIE (2009)

- 1.5. Un (1) mois ou une expérience longitudinale équivalente, consacré à la recherche ou à des activités d'amélioration de la qualité liées à l'hématologie
- 1.6. Sept (7) mois dans l'un des domaines suivants :
 - 1.6.1. Formation complémentaire en hématologie clinique
 - 1.6.2. Formation complémentaire en hématologie de laboratoire ou dans l'une de ses branches
 - 1.6.3. Recherche supplémentaire en hématologie
 - 1.6.4. Programme d'études ou de formation approuvé, lié aux objectifs de l'hématologie et acceptable pour le directeur de programme et le Collège, dans un hôpital ou un centre universitaire situé au Canada ou à l'étranger

REMARQUES :

Voici les exigences pour la certification du Collège royal en hématologie :

1. Certification en médecine interne;
2. Terminer avec succès un programme de deux ans d'hématologie agréé par le Collège royal;
3. Participation à un projet de recherche, d'assurance de la qualité ou éducatif pertinent à l'hématologie; et
4. Réussir l'examen de certification en hématologie.

Le programme de deux ans décrit ci-dessus constitue l'exigence de formation minimale. Le directeur de programme pourrait exiger une ou plusieurs années de formation supplémentaire pour assurer l'acquisition des compétences cliniques requises.

RÉVISÉ – Comité d'examen de la formation spécialisée – juin 2009

MISE À JOUR RÉDACTIONNELLE – août 2011

MISE À JOUR RÉDACTIONNELLE – juin 2013

MISE À JOUR RÉDACTIONNELLE – mars 2015